

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 332 Vœu relatif à un projet d'habitat concerté pour les Roms.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la multiplication des évacuations de campements en Ile-de-France (doublement en 2013), qui laissent souvent des familles à la rue et fragilise la scolarisation des enfants ;

Considérant qu'en Ile-de-France, en janvier 2014, les services préfectoraux font état de 8500 personnes vivant dans 150 bidonvilles ;

Considérant que la Ville de Paris refuse de considérer que les campements pourraient être un lieu de vie acceptable ;

Considérant qu'aucun bidonville n'est à ce jour installé sur le territoire parisien mais qu'en moyenne 15 familles, pour la plupart roumaines, bulgares et de culture rom, dorment de façon cyclique à la rue ;

Considérant que les personnes d'origine roumaine ou bulgare de culture rom sont des citoyens de l'Union Européenne, et que cette dernière propose des fonds permettant de favoriser leur insertion, dont le Fonds social européen ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2014, les migrants roumains et bulgares ont un accès à l'emploi similaire en France à tous les autres citoyens européens et que les mesures transitoires qui leur étaient applicables ont pris fin ;

Considérant que plusieurs expériences, comme les villages d'insertion, ont déjà été menées en France afin de stabiliser certaines familles dites roms dans des logements passerelles, puis de favoriser leur accès au droit commun : soins, scolarisation des enfants, accès à l'emploi et à un logement pérenne ;

Considérant qu'à Paris, des démarches d'aide à l'insertion sont systématiquement engagées par la Ville de Paris auprès de ces populations, notamment par l'intermédiaire de l'Unité d'assistance aux sans-abri de la

Ville, en lien avec le secteur associatif, la scolarisation des enfants étant dans ce cadre une priorité, au même titre que l'orientation des familles vers les consultations de protection maternelle et infantile, l'accès des enfants à des loisirs et des jeunes au service civique, l'ouverture des droits, notamment à l'aide médicale d'Etat, et l'accompagnement dans l'accès aux soins ;

Considérant que la Ville de Paris et l'Etat hébergent les familles issues de campements ou de la rue et que neuf ménages de culture rom ont déjà pu être orientés dans des logements passerelles ;

Considérant que la situation des familles vivant en situation de rue est un des axes de réflexion prioritaire des travaux préparatoires au Pacte parisien contre la Grande exclusion, un atelier spécifique étant notamment consacré à ce sujet ; qu'il importe que le Pacte parisien comporte des actions opérationnelles qui permettront non seulement de répondre aux besoins fondamentaux de ces familles, mais également de leur permettre de s'inscrire dans une trajectoire d'insertion durable, qu'il conviendra également que ce thème continue d'être approfondi en 2015 et que de nouvelles pistes soient pour cela mises à l'étude ;

Sur proposition de l'Exécutif municipal,

Emet le vœu :

- Que soit étudiée la faisabilité de réaliser un projet participatif d'accès à l'habitat pour des familles à la rue d'origine roumaine, bulgare et de culture rom ;
- que cette étude soit pilotée par la Ville de Paris, dans le cadre des travaux liés à la lutte contre la grande exclusion, érigée grande cause de la mandature;
- que cette étude puisse être lancée au premier trimestre 2015.